



# ~ Règlement intérieur de la ludothèque Ludo'Roule de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais ~

## Présentation et objectifs de la ludothèque Ludo'Roule

Ludo'Roule est une ludothèque itinérante, gérée par la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (CCBG) dont le siège se situe 53 faubourg d'Orléans à Pithiviers. Cette structure itinérante consacrée au jeu et au jouet propose un lieu d'expression et de convivialité pour tous publics et tous âges résidant sur le territoire de la CCBG.

### Objectifs:

- Apporter le jeu à la population
- Contribuer à l'éveil et au développement de l'enfant
- Encourager la découverte dans le respect des rythmes de chacun
- Offrir un espace de convivialité intergénérationnel et interculturel
- Préserver l'héritage culturel en faisant connaître ou redécouvrir des jeux anciens ou traditionnels

La ludothèque est financée par la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais et bénéficie du soutien financier de différents partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

## Modalités d'intervention de Ludo'Roule

Ludo'Roule peut intervenir dans les cas suivants:

- Mise en place d'espaces éphémères de jeu
- Service de prêt de jeux et jouets
- Organisation et participation à des évènements ponctuels

### Espaces éphémères de jeux :

L'action de Ludo'Roule s'étend sur les 18 communes de la CCBG : **Ascoux, Bondaroy, Boynes, Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-Bois, Courcy-aux-Loges, Chilleurs-aux-Bois, Escrennes, Estouy, Givraines, Guigneville, Laas, Mareau-aux-Bois, Marsainvilliers, Ramoulu, Santeau, Vrigny, Yèvre-la-Ville.**

Les animations de Ludo'Roule se déroulent dans des lieux mis à disposition par les communes membres de la CCBG ou au sein de structures de la CCBG (accueils de loisirs sans hébergement, écoles, accueil-jeunes, ...).

## Service de prêt de jeux et jouets

Le prêt est destiné :

- Aux habitants résidents de la CCBG
- Aux habitants non-résidents de la CCBG mais
  - salariés au siège de la CCBG
  - employés par les 18 mairies de la CCBG
  - parents, enseignants et personnel des écoles / groupements scolaires du territoire de la CCBG
- Aux structures relevant des compétences de la CCBG
- Aux écoles du territoire de la CCBG et celles des groupements scolaires « Ascoux-Dadonville-Laas » et « Guigneville-Engenville ».

Les relations Ecoles – CCBG font l'objet d'un règlement intérieur particulier précisant les conditions et modalités d'intervention de la ludothèque.

Le prêt de jeu s'effectue au siège de la CCBG – 53 faubourg d'Orléans 45300 PITHIVIERS ou lors des séances de jeux.

## Organisation et participation à des événements ponctuels

- Organisation de réunions d'information
- Participation à des manifestations exceptionnelles (ex: Fête Mondiale du Jeu)

Ces manifestations ponctuelles et exceptionnelles sont ouvertes à tous publics et de libre accès.

## Information/Communication de Ludo'Roule

Les animations ludiques proposées par Ludo'Roule sont annoncées par les outils de communication dont dispose la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais : affiches, plannings, bulletin communautaire, site Internet, plaquettes ...

Ces informations pourront être relayées par les structures de la CCBG, les mairies et autres médias...

Des situations imprévues peuvent apporter des modifications dans les actions programmées. En accord avec le Président de la CCBG, la fermeture de la ludothèque pourra être décidée pour cause d'intempéries, de formation de la personne responsable de l'accueil, de réunions ...

Un dispositif de communication sera alors mis en place dans la mesure du possible : appels téléphoniques, affichage, site Internet de la CCBG...

## L'adhésion

Une adhésion à la ludothèque est obligatoire afin de bénéficier du prêt de jeux.

Une carte d'adhérent est délivrée après inscription.

Celle-ci est valable par foyer pour une année qui court de date à date.

Pour les habitants de la CCBG et pour les foyers hors CCBG qui peuvent adhérer :

Les adhérents devront compléter, avec l'intervenant(e), une fiche "famille" détaillant la composition de la famille.

Lors de l'adhésion, il vous sera demandé un justificatif de domicile.

Le montant de l'adhésion est fixé par le Conseil Communautaire.

### Pour les structures de la CCBG :

L'accès est gratuit pour les structures relevant des compétences de la CCBG : Relais Assistantes Maternelles Taxi'Ram et Itiné'Ram, Accueil-jeunes Anim'Ado, accueils de loisirs sans hébergement, ainsi que pour les écoles de la CCBG et celles des groupements scolaires « Ascoux-Dadonville-Laas » et « Guigneville-Engenville ».

Chaque structure disposera d'une carte d'adhérent après inscription.

## Les règles du jeu

### **· Durée du prêt**

Il est possible d'emprunter 2 jeux ou jouets par foyer pour une durée maximale d'un mois. Dans un souci de respect des autres adhérents, il est important d'honorer ce délai d'emprunt : le prêt sera suspendu d'autant de jours de retard.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un jeu ou un jouet.

### **· Respect des personnes et des lieux**

La ludothèque est un lieu d'échanges et de convivialité autour du jeu. Des règles de vie sont donc instaurées : respect des personnes responsables de l'accueil et du public présent, des locaux ...

### **· Respect du matériel**

Les jeux et jouets mis à disposition sont à manipuler avec attention que ce soit lors du jeu sur place ou lors du prêt.

L'adhérent s'engage à utiliser le jeu exclusivement à son domicile.

Le jeu ne doit pas être utilisé à des fins commerciales.

Les jeux devront être rendus propres, complets et en bon état. Chaque jeu sera vérifié à son départ et à son retour.

Tout jeu abîmé ou rendu avec des pièces manquantes, qui de ce fait le rendrait inutilisable, fera l'objet d'un remboursement au prix d'achat en cours.

La CCBG se chargera du rachat du jeu ou du jouet et l'adhérent devra régler la facture émise par la collectivité ou à défaut de celui d'un jeu équivalent. Aucun jeu ne pourra être emprunté de nouveau tant que celui-ci n'aura pas participé au rachat du jeu.

## Responsabilités

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte et restent sous la responsabilité de ce dernier.

Le service ne doit en aucun cas être assimilé à une garderie.

Lors des activités mises en place par Ludo'Roule, l'adulte accompagnant reste présent et ne doit pas s'absenter (équipe d'animation ou enseignante, assistant(e) maternel(le)...).

Lors des séances, l'adulte accompagnant reste responsable et veille à la sécurité de l'enfant dans les locaux. Cependant, le personnel encadrant de la ludothèque se réserve le droit d'intervenir au cours de l'animation afin de garantir une qualité de service.

La participation active de l'adulte est indispensable par respect de l'activité proposée et pour un accompagnement positif des enfants (particulièrement pour les plus jeunes).

Le déchargement et le chargement du véhicule ainsi que l'aménagement des lieux sont pris en charge par l'intervenant(e). En revanche, le rangement des salles d'accueil peut se faire collectivement en fin de séance.

Les personnes prenant les photos à la ludothèque devront s'engager à en avoir un usage strictement privé et ne devront en aucun cas les faire publier sur un site Internet. Toutefois, la CCBG se réserve le droit d'utiliser les photos à des fins de communication (site Internet de la CCBG, bulletins communautaires, forums...). Des photos pourront également être prises par la presse locale ou d'autres médias.

**En cas d'objection, nous vous remercions de nous transmettre cette information par écrit au siège de la CCBG.**

La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'objets personnels dans les locaux. Ceux-ci restent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

En cas d'accident, l'encadrant(e) préviendra le plus rapidement possible les autorités compétentes (SAMU, Pompiers ...)

## Hygiène et sécurité

### • Locaux

Par mesure d'hygiène et de confort, les enfants et les adultes accompagnateurs seront invités à se déchausser ou à apporter des chaussons ou chaussures de rechange afin d'accéder aux espaces de jeux au sol (particulièrement pour les tapis de jeux des tout-petits).

Les vêtements et sacs à main devront être rangés hors de portée des enfants.

Les salles mises à disposition par les communes sont conformes aux normes en vigueur pour l'accueil de public (sortie de secours, extincteurs...). Les consignes de sécurité des salles devront être affichées dans chaque lieu d'accueil. L'assurance des locaux est prise en charge par les propriétaires.

### • Maladie

Par mesure de prévention et de respect pour les personnes accueillies, il est préférable de ne pas se déplacer à la ludothèque en cas de maladie.

## Conclusion

La ludothèque est un lieu de vie qui utilise le jeu comme outil de médiation entre différents publics. Elle doit être appréhendée comme un lieu bienveillant. Ce règlement intérieur permet d'en fixer les limites.

## Entrée en vigueur et modification du règlement

Ce présent règlement intérieur entrera en vigueur après validation des élus de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais en Conseil Communautaire.

Il sera présenté à tous les usagers de la ludothèque « Ludo'Roule ».

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement.

Un accusé de lecture, adhésion au règlement, attestera de la prise de connaissance des usagers du présent règlement.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une validation par le gestionnaire et notifiée aux usagers.

Règlement approuvé le 20 décembre 2012 et modifié le 18 décembre 2014 par délibérations du Conseil Communautaire.

Le Président de la CCBG  
Jean-Claude BOUVARD



---

## *Adhésion au règlement intérieur de la ludothèque Ludo'Roule*

NOM :

PRENOM :

COMMUNE DE RESIDENCE :

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque et accepte les clauses qu'il comporte.**

Fait à .....

Le .....

Signature